

LICENCES 2020-2021

Nouveautés et Rappels...

Ouverture Footclubs : entre le 03 et le 08 juin 2020

Vous pouvez trouver les documents, ci-dessous, sur le site de La Ligue de Bretagne de Football dans la rubrique DOCUMENTS/LICENCES :

- Bordereaux de demandes de licences 2020/2021
- **Certificat médical** (réservé aux demandes de licences demandées selon le processus de dématérialisation)
- Questionnaire de santé
- Dossier de surclassement
- Accord club uniquement à utiliser pour l'application de l'article 117 d des Règlements Généraux de la FFF (club nouvellement affilié ou pour création d'une section féminine...)
- Et différentes procédures utiles.

DEMANDE DE LICENCE

1. PROCESSUS DE DEMATERIALISATION

- Nature des demandes de licences concernées :
 - . renouvellements
 - . nouvelles demandes
- Types de licences concernés :
 - . joueurs amateurs
 - . dirigeants







Plusieurs supports explicatifs du processus de dématérialisation sont à la disposition des clubs **sur FOOTCLUBS** :

- En page d'accueil :
 - . La vidéo d'explication de la chaîne YouTube E-Learning FFF.
 - . Au-dessus de la rubrique Organisation « Bouton avec point d'interrogation : AIDE » Fiche n° 11
- Dans le menu : Organisation/Centre de Gestion/Ligue de Bretagne : Cliquez sur le chiffre qui se trouve dans la rubrique DOCUMENTS : Circulaire explicative sur les différentes étapes de la dématérialisation.

2. PROCESSUS STANDARD

Les clubs peuvent télécharger tous les bordereaux de demande de licences :

- Sur le site LBF dans rubrique **DOCUMENTS/LICENCES**
- **Sur Footclubs** Menu : *Organisation/Centres de Gestion/Documents Ligue de Bretagne* : Cliquez sur le chiffre dans la case document.

COTISATION EN LIGNE

Sur Footclubs:

- En page d'accueil : La vidéo d'explication de la chaîne YouTube E-Learning FFF.
- Pensez à vous inscrire aux formations proposées.

RAPPEL

MEMBRES DU BUREAU À RENSEIGNER SUR FOOTCLUBS

Avant d'effectuer vos demandes de licences sur Footclubs :

Vous devez obligatoirement renseigner les membres qui composent votre bureau :

- Président
- Correspondant
- Trésorier
- Secrétaire

Vous allez dans le menu : Organisation / Membres du club.





CHANGEMENT DE CLUB

- PERIODE NORMALE: du 01 Juin au 15 Juillet inclus.
- HORS PERIODE (sans restriction): du 16 Juillet au 31 Janvier.

ATTENTION - Vous ne pouvez pas utiliser le processus de dématérialisation pour :

- Les demandes de changement de clubs,
- les arbitres.
- les éducateurs.

Sur la page d'accueil de Footclubs, vous trouvez toutes les explications concernant la dématérialisation des licences.

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les **RENOUVELLEMENTS et NOUVEAUX JOUEURS** (Dirigeants et joueurs amateurs), **le certificat médical est valable 3 saisons** si :

- Condition n°1 : <u>Conserver sa qualité de licencié</u> : signature d'une licence, d'une saison à l'autre, soit dans le même club (renouvellement), soit dans un autre club (mutation).
- Condition n°2 : <u>Répondre à un questionnaire de santé</u> (disponible dans Footclubs, rubrique centre de gestion) <u>et attester que chacune des réponses est négative.</u>

ATTENTION : Pour les Éducateurs, le certificat médical n'est valable qu'une saison.

PHOTOS

- Pour toute demande de licence, la photo d'identité est obligatoire.
- Durée de validité des photos scannées :
 - 2 saisons pour un licencié MINEUR
 - 5 saisons pour un licencié MAJEUR.





LICENCES NON NOMINATIVES

RAPPEL:

- Les clubs ont la possibilité de demander <u>3 licences « Non Nominatives »</u> (réservées aux parents qui accompagnent les enfants aux matches).
- Les clubs pourront enregistrer les licences « Non Nominatives » sous réserve d'avoir leur quota de licences « Dirigeant » Article 31 des Règlements Généraux LBF.

Extrait de l'Article 31 al.1 des Règlements de la Ligue :

"Chaque club devra posséder un nombre minimum de licences dirigeant soit 1 licence dirigeant pour 20 licenciés avec un minimum de 5 licences dirigeants par club. Une amende par licence manquante au 31 Janvier, sera infligée au club en infraction."

Mise à jour le 25/05/2020

